

DIRIZZIONI DI A PRUTIZIONI DI A ZITIDDINA
DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Educatori Spezializatu Privinzioni
Educateur Spécialisé Prévention

Aiacciu

Cadre d'emplois : **Assistants Socio-Éducatifs Territoriaux**
Grades: **Assistant Socio-Éducatif de Seconde Classe / Assistant Socio-Éducatif**
Première Classe / Assistant Socio-Éducatif de Classe Exceptionnelle
Catégorie **A** – Filière **Médico-Sociale**

I/ DIFINIZIONI DI U POSTU (ROLLU È MISSIONI) / DEFINITION DU POSTE

Placé sous l'autorité hiérarchique du chef de service, l'éducateur spécialisé assure les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance définies dans le code d'Action Sociale et des Familles.

Il a pour mission d'exercer les mesures éducatives renforcées en milieu ouvert dans le cadre de la protection administrative ou judiciaire.

Il assure donc le suivi :

Des mesures d'AEMO Renforcée ;

Des mesures d'AED Renforcée ;

Le cas échéant si les besoins du service le nécessitent : le suivi des mesures exercées par les autres services de la direction

L'exercice de ces mesures renforcées repose à la fois sur des interventions des travailleurs sociaux et des TISF plus fréquentes au domicile notamment sur les temps familiaux (repas...) et sur la mise en place d'activités éducatives spécifiques et plus intensives.

Il s'agit en effet d'accompagner et soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales et éducatives notamment par le biais de l'organisation d'actions de soutien à la parentalité individuelles ou collectives

Poste basé à Aiacciu avec des interventions dans le rural

II/ ATTIVITÀ PRINCIPALI / ACTIVITES PRINCIPALES

Exercer le suivi des mesures d'AEMO Renforcée :

Suivi administratif social et éducatif des enfants mineurs admis à l'ASE et bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative « renforcée » en milieu ouvert dans le cadre de la protection judiciaire ;

Diagnostic de la situation familiale et de l'enfant en lien éventuellement avec les autres services concernés et les autres services médico-sociaux extérieurs ;

Élaboration du Projet Pour les Enfants en collaboration avec la famille;

Evaluations régulières par les instances d'évaluation internes et externes

Faire toute proposition utile à la prise en charge au regard notamment des attendus du Juge des enfants.

Rédaction des notes d'informations et rapports d'évaluation plus fréquents (mensuels, trimestriels ou semestriels, selon la durée de la mesure renforcée) au juge des enfants dans les délais impartis, sous couvert de l'autorité hiérarchique, rendant compte de l'évolution de la situation afin de faire des propositions permettant de déterminer notamment l'éventuelle opportunité de prolonger ou non l'assistance éducative

Mise en place et suivi des relations avec les autorités judiciaires, les assistants familiaux en cas d'hébergement exceptionnel ou périodique accordé par le magistrat, les partenaires sociaux internes et externes et les familles.

Exercer le suivi des mesures d'AED Renforcée :

Suivi administratif social et éducatif des enfants mineurs admis à l'ASE et bénéficiant d'une mesure éducative renforcée en milieu ouvert dans le cadre de la protection administrative

Diagnostic de la situation familiale et de l'enfant en lien éventuellement avec les autres services concernés et les autres services médico-sociaux extérieurs

Conformément à la décision d'admission du Président du Conseil Départemental à l'ASE : faire toute proposition utile à la prise en charge du mineur notamment par l'élaboration du Projet Pour l'Enfant en collaboration avec la famille ;

Rédaction des notes d'informations et rapports d'évaluation régulier (mensuel, trimestriel ou semestriel selon la durée des mesures) à l'autorité hiérarchique dans les délais impartis rendant compte de l'évolution de la situation afin de déterminer l'éventuelle opportunité de prolonger ou non la mesure de protection administrative, de la modifier, de la signaler aux autorités judiciaires...

Activités principales communes à toutes les mesures :

Accueil des familles

Apporter aide et conseil aux familles

Accompagnement des familles dans diverses démarches

Entretiens fréquents à domicile ou au bureau

Visites à domicile sur des temps familiaux et des amplitudes plus larges (y compris le samedi)

Mise en place et suivi des procédures de demandes d'aides financières

Instruction des différents dispositifs d'Aide Sociale et d'accès aux droits

Accompagnement des familles dans diverses démarches

Mise en œuvre et suivi des interventions des TISF

Participation aux réunions de synthèse internes et externes

Prise en charge en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires externes de la protection de l'enfance

Organisation et participation aux activités et sorties éducatives

Participation aux projets du service et aux groupes de travail et de réflexion mis en place par le service

Participation à l'élaboration des statistiques du service

Assister aux audiences (Tribunal pour Enfants, cour d'appel, etc...)

Assister le cas échéant aux audiences (Tribunal pour Enfants, cour d'appel, etc...)

Assister aux réunions de synthèse interne et externe, participer aux réunions de concertation interne.

Rendre compte de son activité et de l'accompagnement socioéducatif réalisé auprès des familles par le biais notamment de :

-de la rédaction de notes d'informations et compte rendu de suivi régulier et précis ;

-de la tenue des dossiers rendant compte de l'accompagnement social (dates des VAD, entretiens, démarches, compte rendu des réunions de synthèses....) et permettant la poursuite de l'accompagnement socio-éducatif en cas indisponibilité du travailleur social référent par un autre travailleur social si besoin.

Proposer à la hiérarchie en accord avec le supérieur hiérarchique la durée des mesures renforcées (plus courtes et renouvelables le cas échéant)

III/ CUNNISCENZI È CAPACITÀ RICHIESTI / CONNAISSANCES ET CAPACITES REQUISES

Sapè fà / Savoir-faire :

Recueillir des informations, des avis et les analyser

Repérer les signes de danger et les possibilités d'actions de la protection de l'enfance

Expliquer le cadre règlementaire et institutionnel ASE et PE

Organiser des visites médiatisées

Sapè / Savoirs :

Maîtrise du cadre juridique, législatif et règlementaire de la protection de l'enfance

Connaissance des dispositifs de protection de l'enfance, des mesures de protection de l'enfance administrative ou judiciaire, de procédures de saisine des autorités judiciaires, etc...

Connaissance des dispositifs d'aide sociale légale ou facultative

Procédures et mode de saisine, fonctionnement du barreau, procédures pénales,

Connaissance de l'environnement professionnel

Connaissance de l'environnement territorial et de celui de l'administration

Connaissance des secteurs sociaux, judiciaires, psychiatrique, et des structures de soins...

Techniques de communication et de négociation.

Méthodes et techniques de la conduite d'un entretien,

Problématiques liées à l'éthique, à la déontologie,

Principes du secret et de la discrétion professionnels, du partage d'information à caractère secret dans le cadre de la Protection de l'Enfance

Maîtrise des écrits professionnels

Maîtrise de la langue Corse souhaitée ou être disposé à suivre une formation en langue Corse

Sapè essa / Savoir-être :

Savoir gérer des situations difficiles

Savoir être à l'écoute

Respect du secret professionnel

Capacité à communiquer

Rigueur dans le suivi des dossiers,

Disponibilité

Qualités relationnelles

Capacité à travailler en équipe et à collaborer avec des partenaires extérieurs

IV/ CUNDIZIONI D'ASARCIZIU / CONDITIONS D'EXERCICE

Horaires variables sur des amplitudes allant de 7h30 à 20h30 du lundi au samedi

Permis B obligatoire

Travail de nuit et week-end lors des séjours éducatifs

Disponibilité importante

Interventions sur Aiacciu et le secteur rural en fonction des besoins

Déplacement hors département (région, continent) en cas de besoin

V/ RILAZIONI / RELATIONS

Travail en collaboration étroite avec l'ensemble des agents et UF du service de l'ASE (et plus particulièrement les UF AEMO et AED)

Echange permanent avec les agents du service de l'ASE et notamment le responsable UF et le chef de service

Travail en partenariat avec les services médicosociaux de la collectivité (PMI, missions sociales...)

Travail en partenariat avec les institutions et organismes externes concernés par la protection de l'enfance, (justice, éducation nationale, pédopsychiatrie, et services intervenant dans le champ du soin, secteur associatif habilité, etc...).

Relations avec d'autres partenaires et intervenants extérieurs

Contact directs et permanents avec du public

VI/ AUTUNUMIA È RISPUNABILITÀ / AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉ

Relative autonomie dans le suivi des familles